

Séance du 25 mars 2024

Date de convocation :

21 mars 2024

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 20

Arrivé (s) en cours de séance : 1

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2024.031

Délibération comportant
2 page(s), 1 annexe(s)

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Christèle POTTIER, Stéphane ROBERT, Nelly COTTAIS, Yves THILLOU, Charles JOUIN, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Sophie ELUDUT, Valérie DUVAL, Franck SEROUX, Noël NOURRISSON, Gaëlle LE LAN, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Alexis ADRIEN, Delphine NORMAND, Marie-Agnès GENDRON, Virgile HOUTIN.

Arrivée en cours de séance : Prescillia DREAN (participe au vote à partir de la délibération n° 2024.038).

Absents excusés : Adrien MOREAU (Pouvoir à Stéphane ROBERT) et Caroline HAMON (Pouvoir à Armelle LE MOAL).

Secrétaire de séance : Delphine NORMAND

Budget annexe Assainissement - Approbation du compte administratif 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte administratif 2023 pour le budget annexe Assainissement, lequel en concordance avec le compte de gestion 2023, affiche les résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	(1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 97 807,13	G 124 795,22	G-A 26 988,09
	Section d'investissement	B 171 333,06	H 117 679,23	H-B -53 653,83
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 241 683,56 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 44 255,22 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 313 395,41	Q= G+H+I+J 484 158,01	=Q-P 170 762,60
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 35 752,28	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 35 752,28	= K+L 0,00	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 97 807,13	= G+I+K 366 478,78	268 671,65
	Section d'investissement	= B+D+F 251 340,56	= H+J+L 117 679,23	-133 661,33
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 349 147,69	= G+H+I+J+K+L 484 158,01	135 010,32

Au terme de sa présentation,

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à l'approbation du compte administratif 2023 et se retire de la séance.

Sous la présidence de Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 pour le budget annexe Assainissement (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Extrait certifié conforme, le 29 mars 2024

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint,

Yannick LEGOURD


